

**Association Partenariat Ecole Entreprise  
2ème étage école El Bachiri Garçons, Angle  
Rue Ahmed Kadmiri, et Rue Bachir Laalaj,  
Casablanca.**

**AL JISR  
ASSOCIATION PARTE NARIAT  
ECOLE ENTREPRISE**

**RAPPORT D'AUDIT  
EXERCICE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2004 AU 31 DECEMBRE 2004**

L'Association AL JISR, organisme à but non lucratif, est régie par Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1985) réglementant le droit d'association ainsi que les textes légaux subséquents. AL JISR a pour objectif de promouvoir et de consolider le rôle de l'école marocaine comme acteur de développement par une éducation et une formation de qualité et d'ouvrir les perspectives des écoles par la réalisation d'objectifs concrets avec la contribution du savoir faire de l'entreprise.

Ses action se récapitulent comme suit :

- ✓ Rendre les locaux conformes aux règles d'hygiène et de sécurité : éclairage, blocs sanitaires ;
- ✓ Rendre l'école agréable et attractive : bibliothèque, activités parascolaires, animation (rencontre, conférence...);
- ✓ Doter l'école de matériel didactique : cartes, matériel de laboratoires, matériel informatique... ;
- ✓ Réduire les entraves à la scolarité : soins de santé, indigence, difficultés liées à l'environnement ;
- ✓ Moderniser les méthodes pédagogiques : formation de formateurs, des membres de l'administration, soutien aux élèves en difficultés ;
- ✓ Motiver et impliquer les parents, les élèves et les formateurs : organisation conjointe d'activités culturelles et artistiques, opération portes ouvertes, partenariat école/parents.

L'association perçoit des subventions et des dons en argent et en nature provenant de particuliers et d'entreprises.

L'association perçoit des subventions et des dons en argent et en nature provenant de particuliers et d'entreprises.

**RAPPORT D'AUDIT  
EXERCICE DU 01 JANVIER 2004 AU 31 DECEMBRE 2004**

Nous avons audité le bilan, ci-joint, de l'association AL JISR, arrêté au 31 décembre 2004 ainsi que le compte de produits et de charges pour l'exercice clos à cette date. La préparation de ces comptes relève de la responsabilité de l'Association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la Direction ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**

Notre désignation en tant qu'auditeur indépendant n'étant intervenue qu'en 2004, par conséquent il ne nous a pas été possible d'effectuer les contrôles suffisants sur les soldes d'ouverture de cet exercice ;

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les comptes donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association AL JISR au 31 Décembre 2004, ainsi que de l'excédent (résultat) de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc.

Fait à Casablanca, 15 juin 2005

**M. DINARI Mohamed Fouzi**

Auditeur externe

